

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 13 avril 2023 -

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de présents : 11
Nombre de membres ayant donné procuration : 05
Nombre d'absents non représentés : 16
Quorum : 16

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités
administratives à délibérer à distance,
Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance plénière le 13 avril 2023 à 14H00
sur convocation du Président et de la Vice-présidente Formation et de la Vie Universitaire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

12 – VIE UNIVERSITAIRE :
3 – Adaptation des critères d'inclusion Erasmus+ pour les publics ayant moins d'opportunités (cf.
annexe)

donne un avis favorable aux critères d'inclusion Erasmus+ pour les publics ayant moins d'opportunités

VOTE : POUR : 08

Pau, le 25/04/2023
Le Président,



Laurent BORDES



FAVORISER L'INCLUSION



DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Avenue de l'Université - BP 576 - 64012 PAU CEDEX, FRANCE

Tel: +33 (0)5 59 40 70 54 - E-mail: relations.internationales@univ-pau.fr

AVril 2023



PRINCIPES

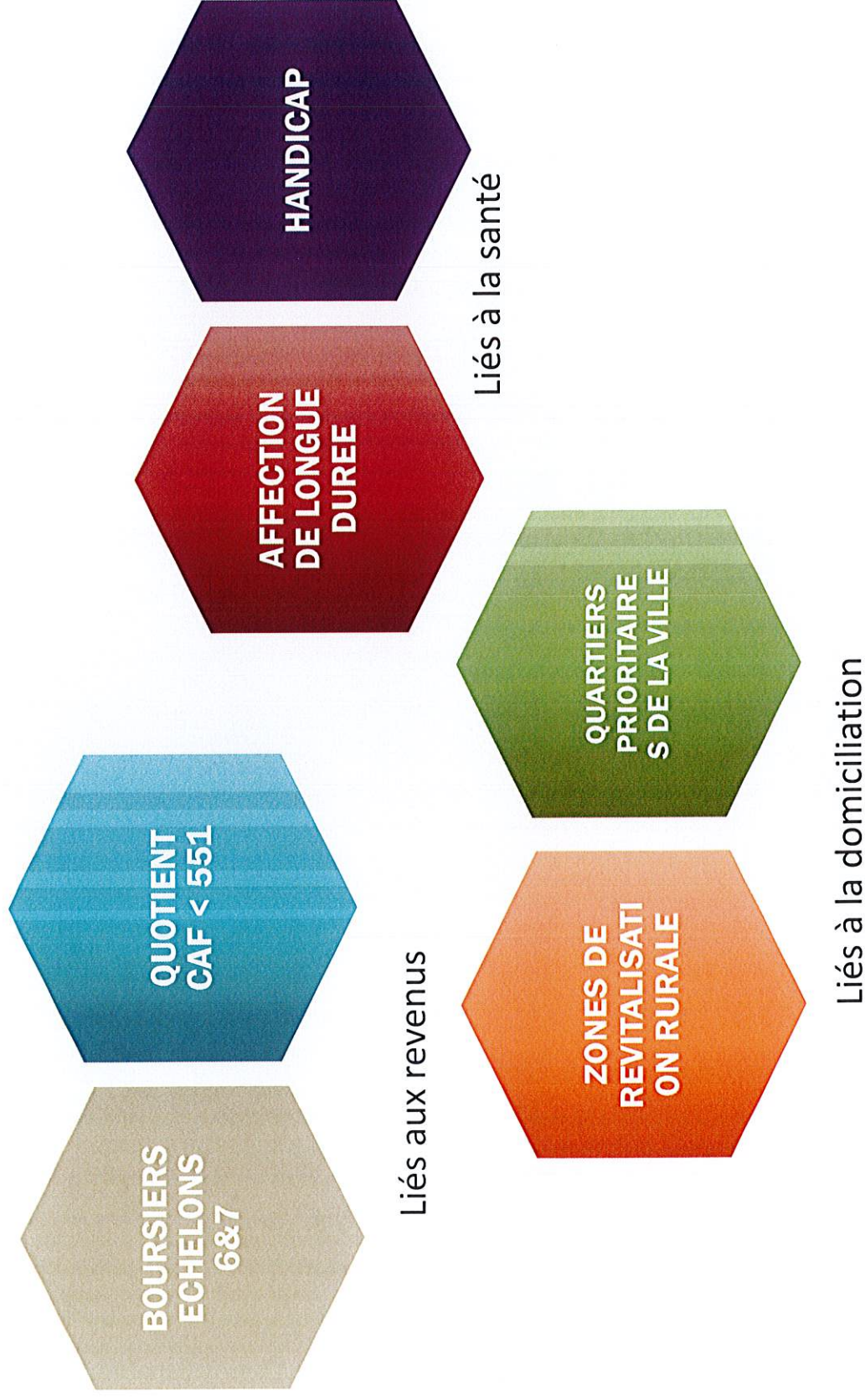
Le programme Erasmus+ vise à développer **l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité** au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques)

Dans le cadre d'une politique nationale de l'inclusion, des **critères** précisés dans la circulaire Erasmus+ publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale identifient les publics spécifiques pour lesquels l'Agence Nationale déclenchera un **« soutien pour l'inclusion »**

Le fait de répondre à **un seul de ces critères** ouvre droit au **complément**.



6 critères d'inclusion pour l'ES en France



Bourses Erasmus+

	Etudes		Stage	
	Montant mensuel de base	Avec complément inclusion	Montant mensuel de base	Avec complément inclusion
Groupe 3	250	500	400	650
Groupe 2	300	550	450	700
Groupe 1	350	600	500	750

Handicap ou ALD : possibilité de financement des coût supplémentaires liés à la mobilité sur frais réels, si accord préalable de l'Agence Erasmus+ France

Favoriser l'inclusion

2022-2023

Commissions de septembre à février

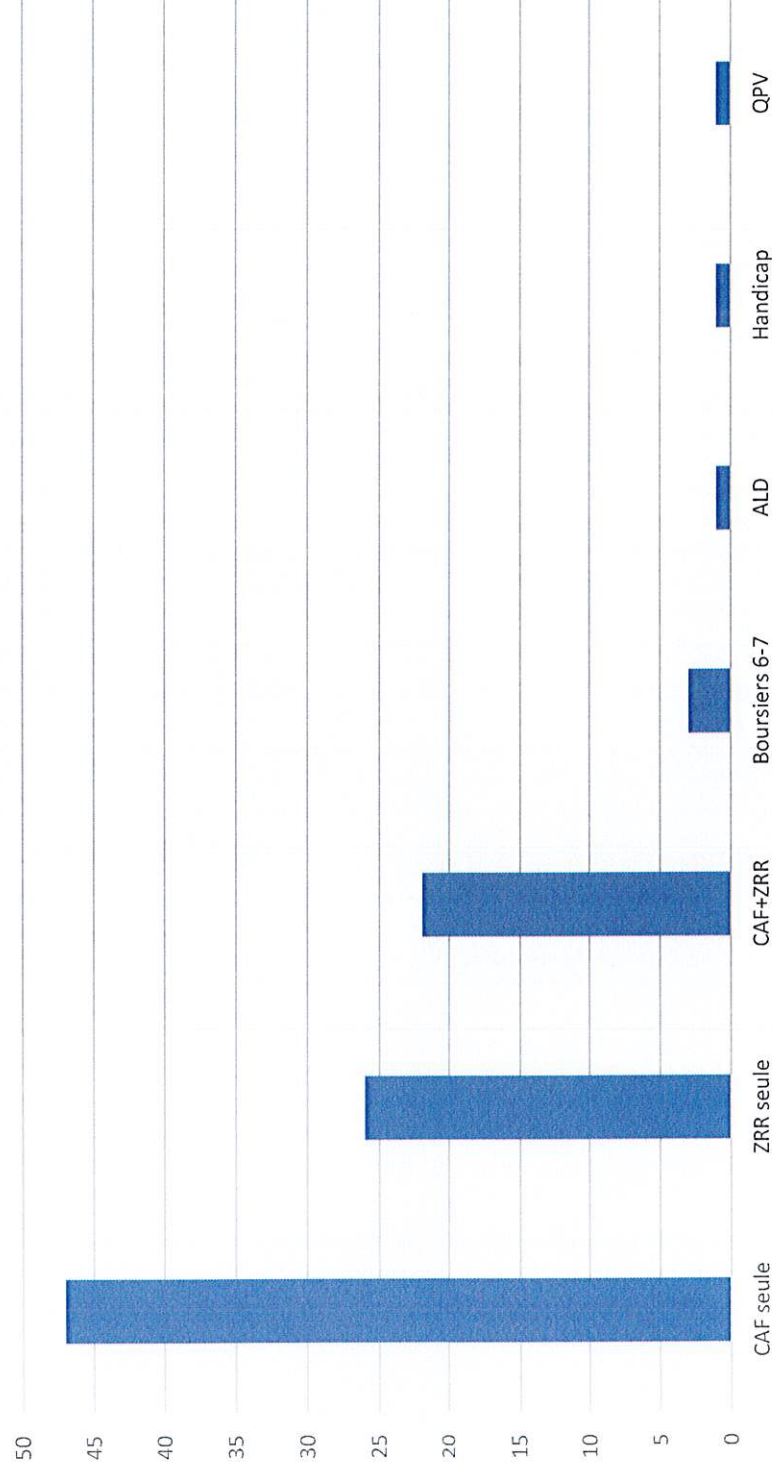
**221 étudiants en mobilités E+
139 bourses Erasmus accordées
(Etudes, stages, BIP)**

***Dont 97 étudiants qui bénéficient d'un
complément financier au titre de l'inclusion***

Favoriser l'inclusion

Répartition en fonction des critères d'inclusion

Titre du graphique



Constats

QUOTIENT FAMILIAL <551

- Attestations fournies au nom de l'étudiant et non pas du foyer fiscal
- Dès lors qu'un étudiant touche les APL, il est éligible, quels que soient les revenus du foyer fiscal

ZRR

Seule l'adresse compte, quels que soient les revenus déclarés par le foyer fiscal de l'étudiant

Propositions d'évolution

CAF – ZRR

- Pour les non boursiers, conditionner ce critère d'éligibilité à un revenu RFR < 50000
- Economie réalisée réutilisable sur d'autres mobilités: 26500 € sur la période sept-fev

BIP

- Anticiper le versement de la bourse, pour que les publics en difficulté, qui ne partent pas en mobilité longue, puissent profiter de cette opportunité de mobilité courte